

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE - CHARGÉ D'INTERVENTION ÉLÉMENTAIRE – BS / BE manœuvre

Personnel non-électricien

Durée de la formation :

Formation initiale : 14 Heures

Recyclage : 10.5 Heures tous les 3 ans

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Modalité pédagogique : Présentiel - 6/8 stagiaires

Public : Personne qui réalise des opérations d'ordre électrique élémentaires toujours exécutées hors tension et des manœuvres de réarmement. Agent d'entretien ou d'exploitation non-électricien.

Missions du Chargé d'intervention élémentaire BS

Une intervention BT élémentaire est une opération d'ordre électrique simple, qui doit être exécutée exclusivement hors tension et hors zone de voisinage renforcé BT (zone 4) par un chargé d'intervention élémentaire habilité symbole BS.

Le champ d'application d'une intervention BT élémentaire est strictement limité :

- Au remplacement à l'identique d'un fusible BT effectué après avoir vérifié l'absence de tension de part et d'autre du fusible.
- Au remplacement à l'identique d'une lampe, d'un accessoire d'appareil d'éclairage, d'une prise de courant ou d'un interrupteur limité à 32A AC.
- Au raccordement d'un élément de matériel électrique à un circuit en attente, protégé contre les courts-circuits (par exemple, le raccordement d'un circulateur de chauffage), limité à 32A AC.
- Au réarmement d'un dispositif de protection sur une installation et dans un environnement qui garantissent la sécurité de l'opérateur.

Toute autre opération est exclue de son champ d'application.

Un Chargé d'intervention élémentaire n'a pas d'exécutant sous ses ordres.

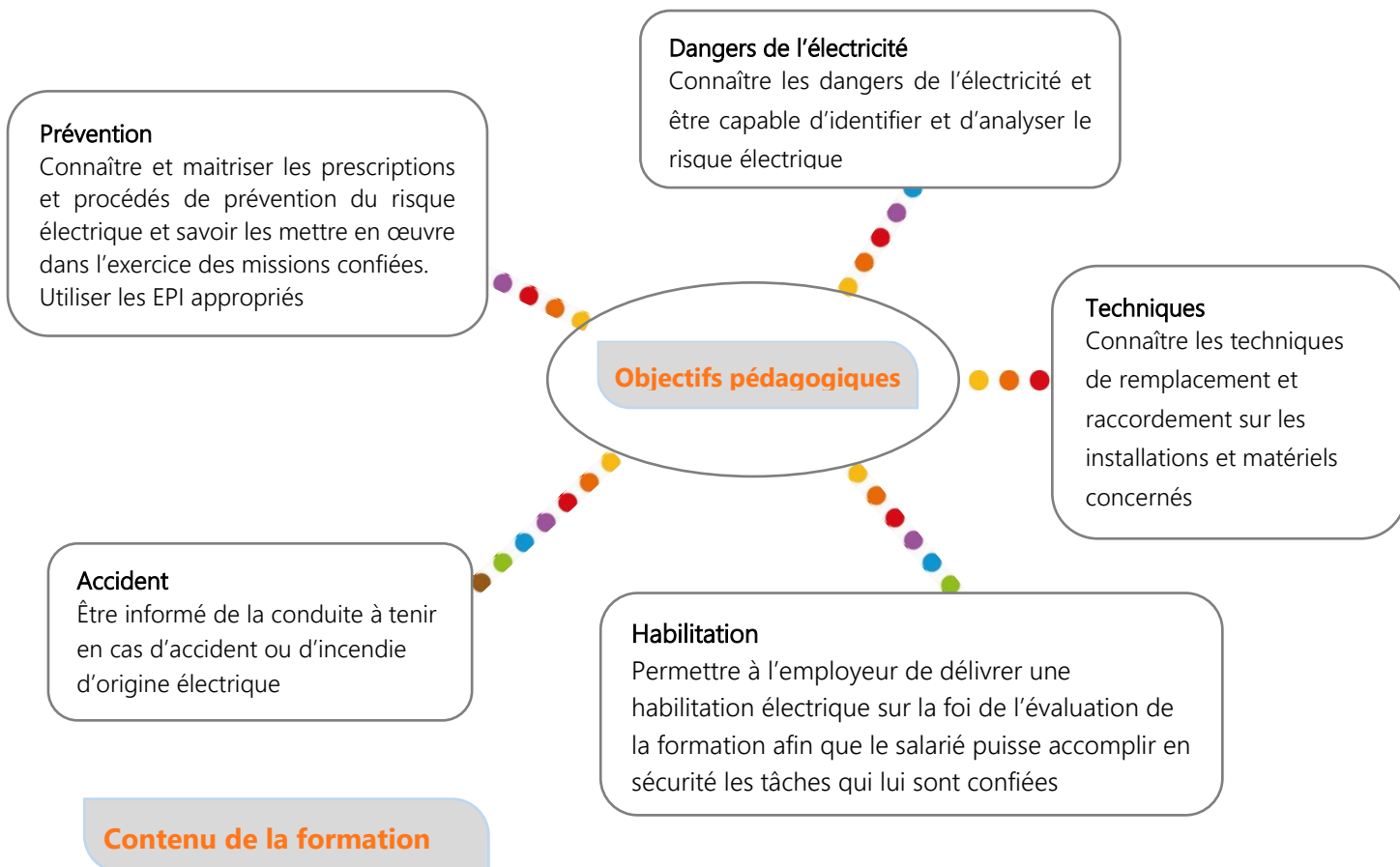
Prérequis : Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les INSTALLATIONS et MATERIELS sur lesquels il doit intervenir. Être capable de comprendre les instructions de sécurité.

Objectif général : Acquérir la compétence nécessaire pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique BT et/ou HT dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

Extraits de la norme NF C18-510 : A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION.

L'HABILITATION est la reconnaissance, par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Cette HABILITATION est matérialisée par un titre d'HABILITATION individuel que son titulaire doit avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.



Tronc commun Non-électricien : Notions générales d'électricité – effets du courant – la norme et le contexte de l'habilitation électrique – prescriptions de sécurité et équipements individuels de protection – conduite à tenir en cas d'accident

Module BS

- Limites de l'habilitation BS (autorisations et interdictions, etc...)
- Informations à échanger ou à transmettre au Chargé d'exploitation électrique
- Fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
- Contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Procédure de remplacement
- Procédure de raccordement

Module BE manœuvre

- Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Limites de l'habilitation BE manœuvre (autorisations et interdictions, etc...)
- Informations à échanger ou à transmettre au Chargé d'exploitation électrique ou au Chargé de consignation
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Pédagogie

Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

De nombreux travaux pratiques sont effectués : sur des installations types conformément à la réglementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et sur vos installations et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).

Outils

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.



Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis** et **un titre d'habilitation préédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Formateur conseil spécialiste habilitation électrique